



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

13 DECEMBRE 1984

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)
DEPOSEE PAR M. **DELEUZE** ET CONSORTS

(1) Article 74 du règlement du Conseil.

ART. 15

Ajouter un paragraphe nouveau libellé comme suit :

« Les réunions des commissions sont publiques, à moins que la commission n'en décide autrement. »

Justification

Cette proposition est motivée par la nécessité de faire connaître davantage la nature des travaux de notre Conseil. Un des moyens de cette information est l'accession du public aux réunions des commissions au cours desquelles les échanges de vues à propos de diverses matières communautaires gagnent à être connus.

O. DELEUZE.

J. DARAS.

P. VAN ROYE.